

Réunion du 2 février 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

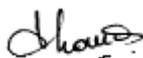
Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CP/2015/43 - Habitat en faveur des ménages défavorisés - 1311
Renouvellement de la convention d'occupation temporaire
de deux logements dans le cadre de l'expérimentation d'un
dispositif d'hébergement d'urgence de ménages accompagnés
par les services sociaux du Département**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'adopter le texte de la convention d'occupation temporaire de 2 logements à Neuwiller-les-Saverne à conclure entre la SIBAR, le Toit haguénovien et le Département, et visant à héberger en urgence des ménages défavorisés sur le secteur de Saverne, d'octobre 2014 à septembre 2015.

Elle autorise son président à signer cette convention, conjointement avec la SIBAR et le Toit haguénovien, ainsi que tout avenant ne présentant pas d'impact financier.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150202-lmc191673-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/02/15